



**MAIRIE  
FLEUREY-SUR-OUCHÉ**

Fleurey-sur-Ouche, le 15/04/2025

Le Maire à

DREAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE

5 Voie Gisèle Halimi

25000 BESANCON

**OBJET** : Révision du Plan Local d'Urbanisme et validation du Périmètre Délimité des Abords

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du **08 avril 2025** le conseil municipal de Fleurey Sur Ouche a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune et donné son avis favorable au Périmètre Délimité des Abords proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Dans le cadre de votre association à la révision dudit plan, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du dossier arrêté afin que vous me fassiez connaître votre avis dans le délai réglementaire (3 mois) à réception du présent courrier. L'ensemble du dossier est consultable en téléchargement sur. <https://fleureysurouche.fr/>: mairie/ : nouveau PLU/ : dossier d'arrêt du PLU.

Le PLU est soumis à évaluation environnementale, aussi conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (articles R.122-21) et du Code de l'Urbanisme (articles L.104-6, R.104-23 et R.104-25), je sollicite l'avis de la MRAE sur l'évaluation environnementale figurant au PLU arrêté.

**Le Maire,  
Philippe ALGRAIN**